

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°57/2020

L'an **deux mil vingt**, le 22 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**).

Absents : M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : COPROPRIETE "LES AUBÉPINES – CESSION D'UN APPARTEMENT

Exposé du Maire

La commune de Pont de Chéruy s'est rendue acquéreur d'un appartement situé dans la copropriété "Les Aubépines" par délibération du 7 septembre 2017 et ce, au prix de 80 000 €.

Conformément à cette délibération, le Maire était autorisé à vendre ce bien à la société PLURALIS, dans le cadre de la requalification de ladite copropriété.

J'ai rencontré le 2 octobre courant les représentants de cette société qui gère une partie importante des appartements de la copropriété et un accord a été trouvé pour une cession de ce bien au prix de 70 000 €, étant précisé que la société PLURALIS avait initialement proposé un prix de 66 000 €.

Le Conseil est appelé à statuer.

- Vu l'offre financière présentée par la société PLURALIS ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2017 ;

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable à la cession à la société PLURALIS d'un appartement communal situé dans la copropriété "Les Aubépines" et référencé sous le lot n° 304 et n° 341 pour sa cave.

☞ Accepte l'offre de prix de la société PLURALIS pour lui céder ce bien au prix de 70 000 €.

☞ Donne tous pouvoirs au Maire ou à son 1^{er} Adjoint pour signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 23 octobre 2020
Le Maire,

